

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue lundi le 16 décembre 2013 à 19h00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS : M. Claude Fortin                    maire  
                  M. Richard Breton                    conseiller poste 1  
                  M. Richard Lefebvre                conseiller poste 2  
                  M. Christian Laplante                conseiller poste 3  
                  Mme Claudine Lemelin                conseillère poste 4  
                  Mme Françoise Couture                conseillère poste 5  
                  M. Jacques Chabot                    conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric Desjardins.

---

Un avis spécial a été donné le 13 décembre 2013 par monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de cette Municipalité sera tenue au lieu ordinaire des sessions à dix-neuf heures (19h00), lundi le 16 décembre 2013 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

- a) Remboursement du fonds de roulement;
- b) Adhésion à la planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière;
- c) Octroi du contrat d'entretien du 486, rue Principale;
- d) Demande d'autorisation à la CPTAQ | Michel Bourgault;
- e) Dépôt des indicateurs de gestion 2012.

---

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire du 16 décembre 2013 est ouverte à 19h00.

**RÉSOLUTION 1714-16-12-2013**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session extraordinaire du 16 décembre 2013 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 1714-16-12-2013**

**REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT D'UN  
EMPRUNT DE 60 000\$**

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage possède un « Fonds de roulement » de 60 000.00\$ constitué par le règlement 129-2000;

Attendu que la Municipalité peut par résolution emprunter pour ses besoins en immobilisation au « Fonds de roulement »;

Attendu que la Municipalité, par la résolution no **1587-16-09-2013**, a emprunté au « Fonds de roulement » 60 000.00\$ pour les travaux de réfection d'un tronçon du rang St-Charles réalisés en 2013;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

Que l'on procède au remboursement du montant de 60 000.00\$ au Fonds de roulement sur une période de quatre années (2014-2015-2016-2017) pour des versements annuels égaux de 15 000.00\$;

Que les « attendu que » fassent partie intégrante de la présente résolution.

Que cette résolution annule la résolution no **1587-16-09-2013**.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisées à même le poste budgétaire 02 91900 940 – Remboursement au Fonds de roulement.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 1715-16-12-2013**

#### **ADHÉSION À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2018 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté le 9 octobre 2013 la résolution 263-10-2013 sur la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière;

Attendu que cette planification est issue d'une vaste démarche de réflexion, ayant impliqué au cours des années 2012 et 2013 plusieurs dizaines de personnes en provenance de tous les secteurs d'activités;

Attendu que le 27 avril 2013 près de 120 personnes se sont réunies à Saint-Agapit pour un « forum régional » afin de valider la vision, les enjeux et les objectifs de développement pour les cinq prochaines années;

Attendu que la clé du succès de la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière passera par la capacité du milieu à travailler de pair à atteindre les défis et les objectifs identifiés;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et résolu unanimement

D'adhérer à la vision de développement, d'appuyer et de soutenir la mise en place du plan stratégique du territoire de Lotbinière issu de la concertation régionale.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Lefebvre, conseiller, quitte la table du conseil.

#### **RÉSOLUTION 1716-16-12-2013**

#### **OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ET D'ENTRETIEN EXTÉRIEUR 2014 | 486, RUE PRINCIPALE**

Attendu que l'entretien intérieur excluant l'espace occupé par la Caisse Desjardins et l'entretien extérieur seront à la charge de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité a procédé par appel d'offres et qu'elle a obtenu trois soumissions pour l'entretien de l'immeuble cité ci-haut;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien intérieur et extérieur du 486, rue Principale, excluant l'espace occupé par la Caisse Desjardins, à Marco Laroche et Chantal Labrecque du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 pour un montant de 6 500.00\$ par année soit 125.00\$ par semaine;

Que le maire, Claude Fortin et le directeur général, Frédéric Desjardins, soient et ils sont par les présentes autorisés pour et au nom de la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage, à signer le contrat d'entretien et à insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos ou déjà convenues avec le titulaire de ce poste, et généralement faire le nécessaire.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 213 000 660 – Gestion administrative – entretien ménager.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 1717-16-12-2013**

### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ | MICHEL BOURGAULT**

Concernant la demande de Michel BOURGAULT visant à obtenir de la CPTAQ une autorisation lui permettant de vendre sa ferme d'élevage bovin composée des lots 4450181, 4450095, 4449389, 4679084 et 4211769 du cadastre du Québec tout en se réservant un emplacement composé d'une partie des lots 4450181, 4450095 et 4449389 (autrefois parties des lots 222 et 122 de la paroisse de St-Sylvestre et d'une partie de l'ancien Chemin Craig montré à l'originaire) contenant en superficie 7099.1 mètres carrés, lequel était déjà utilisé à une fin autre que l'agriculture, soit à une fin résidentielle, lorsque les dispositions de la Loi lui ont été rendues applicables et qui, en conséquence, bénéficie des droits acquis prévus aux articles 101 et 103 de la Loi, cet emplacement comprenant une superficie de 2099.1 mètres carrés qui doit être jointe à la superficie de 5000.00 mètres carrés bénéficiant des droits acquis.

Attendu que cette superficie de 2099.1 mètres carrés est absolument inutilisable à des fins agricoles étant donné son état et situation actuels, étant en pente très abrupte, impraticable pour toute machinerie agricole et enclavée entre la résidence actuelle du demandeur et la résidence située sur le lot 4449366 (autrefois partie du lot 222 de la paroisse de St-Sylvestre) appartenant à Martin DAIGLE et Annick DUVAL.

Attendu que le demandeur désire se réserver cette parcelle de terrain afin de pouvoir faire en sorte de l'entretenir convenablement et qu'elle ne soit pas laissée en friche par l'éventuel acquéreur de sa ferme.

Attendu que l'autorisation recherchée ne constitue aucune dérogation aux règlements municipaux en vigueur.

Pour ces motifs,  
il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accorde son approbation et recommande à la CPTAQ l'acceptation de l'autorisation recherchée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédéric Desjardins dépose les indicateurs de gestion 2012 de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le conseiller Richard Breton propose la clôture de la séance extraordinaire à 19h18.

---

Claude Fortin,  
Maire

---

Frédéric Desjardins  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier